



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Commune de Saint Marc Jaumegarde
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.b. ZONAGE - Zoom sur la partie urbanisée

MODIFICATION N°2 DU PLU

[illegible]

UA	Nom de zone
----	-------------

Limite de zone

Emplacements réservés

Numéro d'ER

Espaces Boisés Classés

11

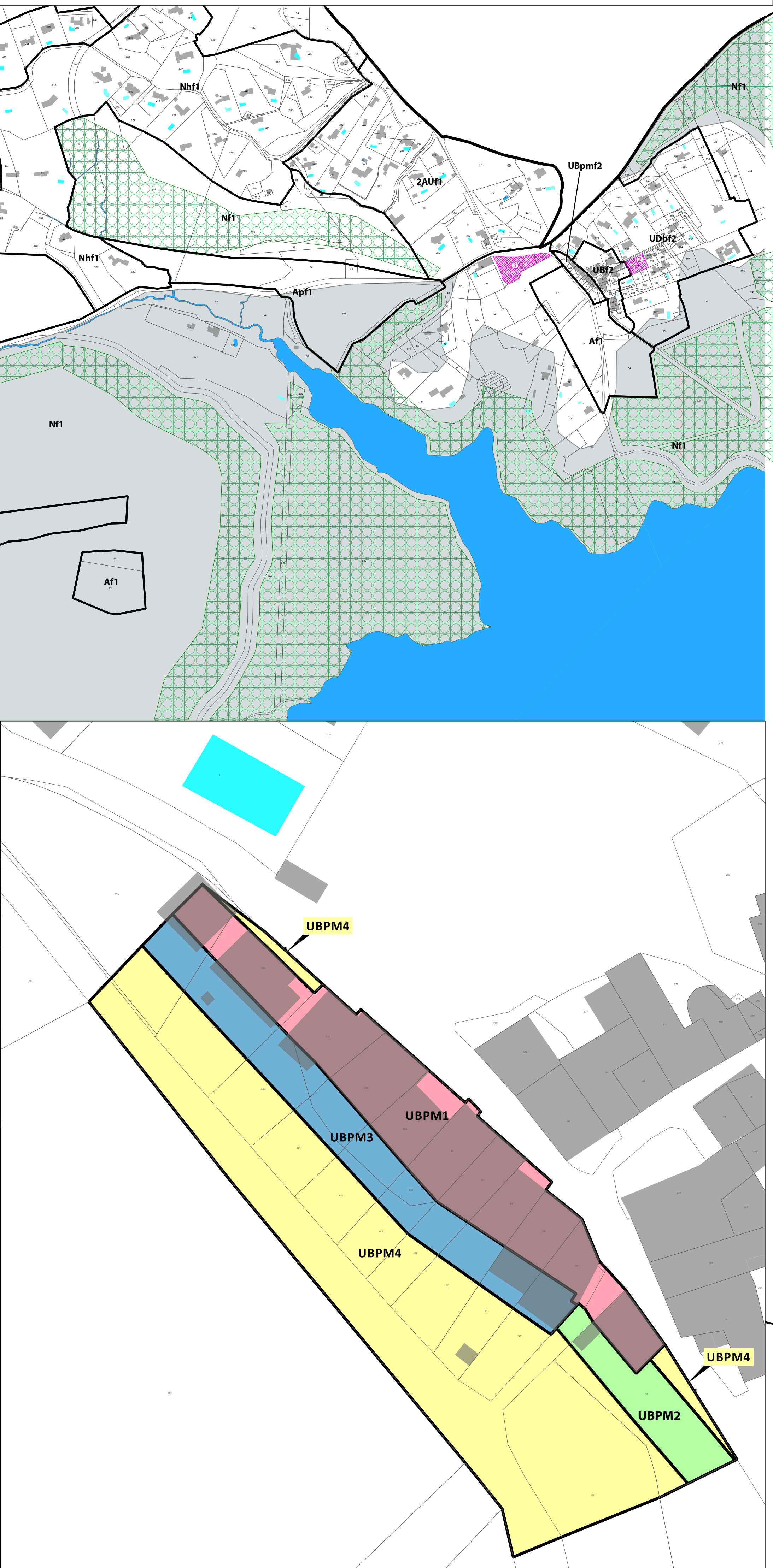
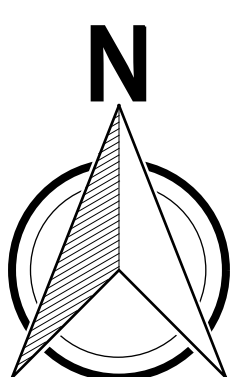
Espaces verts à protéger (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Ripisylves à protéger



Éléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger

Site classé



N°	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Superficie
1	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	2 636 m²
2	Aménagement Jardins / Aire de jeux	Commune		768 m²
3	Point d'Apport Volontaire	Commune		2 337 m²

▲ Liste des emplacements réservés

▲ Secteur UBpm / Les Bonfillons - plan masse

